



2020-04

Réunion du Comité syndical du lundi 27 janvier 2020 17 heures dans les locaux du Syndicat au Thor

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 10 janvier, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Les délégués présents :

Délégués des Communes : Ansois : Norbert BOURDOT, Aurel : Guy JOUVE, La Bastide des Jourdans : Guy ARNOUX, La Bastidonne : Jacques DECUIGNERES, Le Barroux : Hervé CHAUVET, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE ; Les Beaumettes : Sylvain LEREDDE, Beaumont du Ventoux : Gilbert RAYNE, Bedoin : Denis FORT, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Patricia PECHOUX, Bonnieux : Gino MORELLO, Brantes : Yves BONNOT, Buoux : Marc CHABAUD, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Yves PROUVENC, Caderousse : Martine FENOLL, Cairanne : Roland LIFFRAN, Castellet : Roger ISNARD, Cavaillon : Valérie DELONNETE-ROMANO, Châteauneuf du Pape : Robert TUDELLA, Cheval-Blanc : René BEYSSIER, Crillon le Brave : Gérard BROCHIER, Cucuron : Alain GARDON, Gigondas : Michel MEFFRE, Jonquerettes : Christian BASTON, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Claude SILVESTRE, Lauris : Philippe SAUZEE, Loriol du Comtat : Antoine ALARCOS, Lourmarin : Jacques LAPEYRE, Malaucène : Rémi BARTOCCI, Mallemort du Comtat : Abel GRAS, Maubec : Danielle REYNAUD, Mazan : Jean-Pierre BAUDELIER, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Méthamis : Sylvain BRIANCON, Mondragon : Bruna ROMANINI, Morières les Avignon : Jean-Charles DUBOIS, Mormoiron : Isabelle CHANTREL, Oppède : Laurence BAGNOL, Orange : Catherine GASPA, Pernes les Fontaines : Franck RIMBERT, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN et René ARNIAUD, Puget sur Durance : André CAPANNI, Puyméras : Jean-Louis AUTRAN, Puyvert : Lucien DORLET, Robion : Marc VALERO, La Roque Alric : José LINHARES, La Roque sur Pernes : Isabelle CHAPPOT de la CHANONIE, Roussillon : Marc JEAN, Saint Didier : Jean-Paul BALDACCHINO, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Marcellin les Vaison : Jean-Pierre COUDERC, Saint Martin de Castillon : Jean-Marie COLLIN, Saint Martin de la Brasque : Thierry FABRE, Saint Roman de Malegarde : Jean-François BOISSIN, Saint Saturnin les Apt : Pierre PRAT, Saint Saturnin les Avignon : Pascal HERMANN, Sainte Cécile les Vignes : Frédéric PENNE, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Sérignan du Comtat : Marc GABRIEL, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Max RATTO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Philippe BOUTEILLER, Velleron : Michel PONCE et Guy BANACHE, Venasque : Gaby BEZERT, Viens : Daniel RAVAUTE, Villars : Guy JOUVE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT et Michel CREST, Violes : Florence GOURLOT, Vitrolles en Luberon : Christian VACHIER-MOULIN, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Le Thor : Christiane DAVID.

Délégués Conseillers départementaux : Sylvie FARE, Danielle BRUN, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Dominique SANTONI.

Assistaient également : DDT84 : Jean-Noël BARB, SDIS : Christophe MESSIN, ONF : Olivier DELAPRISON, Association Pastorale du Grand Luberon : Christian VACHIER-MOULIN
SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Sylvia PICHON, Brigitte JAEG et Olivier BRICAUD.

Etaient excusés :

Délégués des Communes : Apt : Gaëlle LETTERON, Aubignan : Guy REY, Le Beaucet : Benoit PELATAN, Bédarrides : Didier MACHABERT, Buisson : Chantal FRITSCH, Cadenet : Jean-Claude DELAYE, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Carpentras : Robert ARNOUX, Caseneuve : Frédéric BUSI, Caumont : Joël FOUILLER, Crestet : Alain ANDRE, Flassan : Laurent BOUISSON, Gignac : Gilles FERRAND, Grambois : Jean-Pierre CENDRON, Grillon : Robert UBASSY, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lapalud : Sophie CHABANIS, Lioux : Francis FARGE, Mérindol : Jacqueline COMBE, Modène : Norbert LEPATRE, Monieux : Alain GABERT, Mornas : Michel CHAPOIN et Jean-Robert BONNET, Rasteau : Maurice LEYRAUD, Richerenches : Christian ARNAUD, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Sablet : Joël WATRIN, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-Marc PONS, Saint-Léger du Ventoux : Roland BENOIT, Saint Pierre de Vassols : Thierry VILLAGE, Sarrians : Patrice FLAGEAT, Séguret : Brice CRIQUILLION, Suzette : Alain BRES, Valréas : Géraldine CHAMBERT, Vauignes : Marcel PELLEGRIN, Vedène : Karine DAVID, Villedieu : Claude CELLIER, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne : Michel PELISSIER, Isle sur la Sorgue : Daniel BELLET, Saumane : Monique ETIENNE, Métropole Aix-Marseille (Pertuis) : Annie AMAROUCHE.

Déléguées Conseillères départementales : Gisèle BRUN, Antonia DUFOUR, Clémence MARINO-PHILIPPE

Invités : Parlementaires : Julien AUBERT, Département Vaucluse : Maurice CHABERT, Pierre GONZALVEZ, Thierry LAGNEAU, Stéphanie MARI, Carole TOUTAIN, Région PACA : Jacqueline BOUYAC, Louis BISCARRAT, Pairie : Françoise DEMONT, SDIS : Jean-Claude SAMMUT, Jérôme SOTTI, Parc du Luberon : Laure GALPIN, Aline SALVAUDON.

Ont donné un pouvoir de vote : Jean-Claude DELAYE de Cadenet à Alain GARDON de Cucuron, Robert ARNOUX de Carpentras à Michel MEFFRE de Gigondas, Laurent BOUISSON de Flassan à Sylvain BRIANCON de Méthamis, Sophie CHABANIS de Lapalud à Bruna ROMANINI de Mondragon, Jacqueline COMBE de Mérindol à Jean-Louis ROBERT de Villelaure, Maurice LEYRAUD de Rasteau à Roland LIFFRAN de Cairanne, Jean-Louis ARMAND de Rustrel à Guy JOUVE de Villars, Jean-Marc PONS de Saint Hippolyte le Graveyron à Jean-Pierre BAUDELIER de Mazan, Patrice FLAGEAT de Sarrians à Suzanne VAUTE de Beaumes de Venise, Alain BRES de Suzette à Pierre BALLESTEROS de Lafare. Claude CELLIER de Villedieu à Yves BONOT de Brantes.



2020-04

Recensement des marchés conclus en 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission consultative des normes du 7 juillet 2011,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R 2196-1 et R2196-3 qui obligent le pouvoir adjudicateur de mettre à disposition les données essentielles des marchés et de communiquer chaque année publier chaque année, le recensement économique de l'achat public (marchés conclus l'année précédente),

Mme Sylvie FARE, vice-présidente et rapporteur demande à l'assemblée :

- De bien vouloir prendre acte de la liste des marchés conclus en 2019 comme présentée ci-dessous,
- D'autoriser la publication de cette liste sur le site internet du syndicat et sur le tableau d'affichage du siège.

Il est rappelé à l'Assemblée la mise en place de la dématérialisation des marchés au 1^{er} octobre 2018 et la mise à disposition à compter de cette date des données essentielles des marchés du Syndicat sur la plate-forme achatpublic.com.

Identification de l'organisme qui a passé les marchés : Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière 3511 route des Vignères 84250 LE THOR

Ordonnateur : Madame la Présidente

Pour des travaux :

Pour la tranche en-dessous de 25 000 € HT : Aucun marché

Pour la tranche supérieure ou égale à 25 000 € HT et inférieure à 89 999.99 € HT :

N° marché	Procédure	Entreprise	Objet du marché	Montant du marché
2019-03	Adaptée Notifié le 28/05/2019	JS CONCEPT domicilié 103 rue Paul de Vivié 42100 SAINT ETIENNE	Travaux de signalisation des pistes DFCI	28 723,97 € HT soit 34 468,76 € TTC
2019-04	Adaptée		Travaux d'entretien des citernes DFCI	Marché sans suite (offres au-dessus de l'estimatif)
2019-05	Adaptée Notifié le 11/07/2019	GARCIN ELAGAGE domicilié 5725 route d'Avignon 84740 VELLERON	Travaux d'entretien des citernes DFCI	62 000 € HT soit 74 400 € TTC
2019-06	Adaptée Notifié le 09/09/2019	M.G.C. Sarl domiciliée 480 Avenue André Durand 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON	Travaux pour l'installation d'une pompe à chaleur au siège	39 235 € HT soit 47 082 € TTC



Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 084-258402585-20200127-DELIB202004-DE

2020-04

Pour la tranche supérieure à 90 000 € HT et inférieure ou égale à 5 547 999.99 € HT :

N°marché	Procédure	Entreprise	Objet du marché	Montant du marché
2019-01	Adaptée Notifié le 15/05/2019	COLAS MIDI MEDITERRANEE Agence SRMV domicilié BP 70115 308 chemin de Patris 84200 CARPENTRAS	Lot 1 Réfection de 21 013 m de pistes DFCI Lot 2 Fourniture et mise en place de 2 citernes DFCI	102 750 € HT soit 123 300 € TTC 37 800 € HT soit 45 360 € TTC

Pour des services :

Pour la tranche supérieure à 90 000 € HT et inférieure ou égale à 220 999,99 € HT :

N°marché	Procédure	Entreprise	Objet du marché	Montant du marché
2019-07	Adaptée Notifié le 06/12/2019	-V.H.V./PILLIOT domicilié Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LYS -V.H.V.-MALI/PILLIOT domicilié Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LYS -MMA Assurance cabinet P GERARD domicilié 15 boulevard Raspail BP 60140 84007 AVIGNON Cedex 1	Lot 1 marché d'assurance Dommages au bien Lot 2 marché d'assurance Responsabilité Civile Lot 3 marché d'assurance Flotte de véhicules	2 494,01 TTC par an, pour une durée de 3 ans 3 400,94 TTC par an, pour une durée de 3 ans 25 615 € TTC par an, pour une durée de 3 ans

Pour la tranche supérieure ou égale à 221 000 € HT :

N°marché	Procédure	Entreprise	Objet du marché	Montant du marché
2019-02	Formalisée Notifié le 21/06/2019	-Arboriste du sud domicilié 889 Allée des Sardenas 13680 LANCON DE PROVENCE -GARCIN ELAGAGE 5725 route d'Avignon à 84740 VELLERON -PROVENCE ENVIRONNEMENT chemin des Ratonnaux 13680 LANCON DE PROVENCE -PROVENCE ENVIRONNEMENT chemin des Ratonnaux 13680 LANCON DE PROVENCE	Lot 1 - 52.66 ha de travaux de débroussaillage de coupures de combustibles Lot 2 - 54.56 ha de travaux de débroussaillage de coupures de combustibles Lot 3 - 75.35 ha de travaux de débroussaillage de coupures de combustibles Lot 4 - 64.07 ha de travaux de débroussaillage de coupures de combustibles	68 458 € HT soit 82 149,60 € TTC 54 560 € HT soit 65 472 € TTC 79 850 € HT soit 95 820 € TTC 72 500 € HT soit 87 000 € TTC

Pour des fournitures : Aucun marché

Le comité syndical,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,
ADOpte le présent rapport concernant les marchés conclus en 2019,
Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente

Dominique SANTONI

